

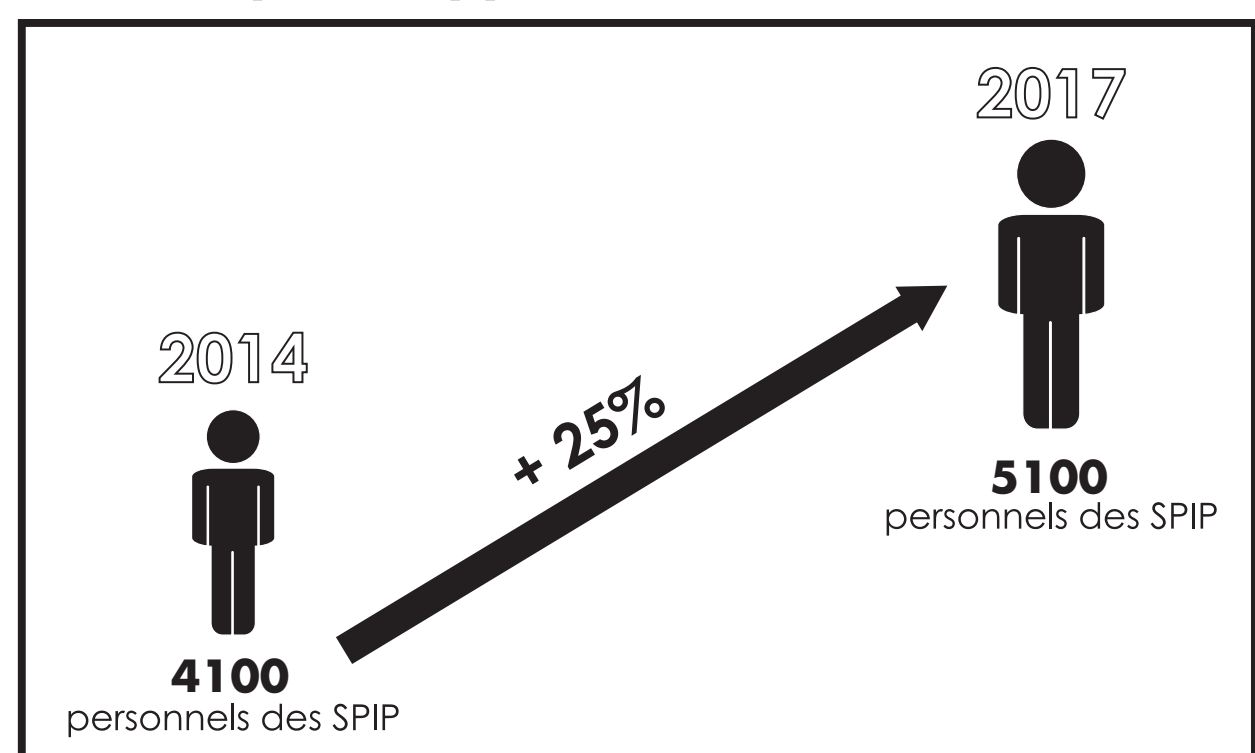


Une peine individualisée est plus efficace

Les moyens mis en œuvre au service de la réforme

Un effort exceptionnel pour les services pénitentiaires d'insertion et de probation : augmentation de 25 % de leurs effectifs (recrutement de 1 000 emplois d'ici 2017, dont 400 dès 2014).

1 000 emplois supplémentaires créés d'ici 2017



En 2013, nomination de 30 juges de l'application des peines et création de 19 emplois de substituts chargés de l'exécution des peines.

En 2014, création de 40 emplois de greffe et de 10 emplois supplémentaires de juge de l'application des peines.

Création de 6500 places de prison supplémentaires d'ici à 2017 : 530 déjà livrées en 2013, 1 200 en 2014.